

Changement d'abonnement

I. Dispositions pour les abonnements actuels inOne (PME/XTRA) mobile basic, go et premium ainsi que Swiss (PME/XTRA) mobile flat

1. Généralités

Avec les abonnements inOne (PME/XTRA) mobile basic, go, premium et Swiss (PME/XTRA) mobile light et flat, un changement d'abonnement ne peut être effectué gratuitement au plus tôt que 30 jours après la conclusion du contrat, la prolongation du contrat ou le changement d'abonnement. Si un client souhaite passer à un abonnement avec une taxe mensuelle plus basse dans les 30 jours, un montant unique de CHF 150 lui est facturé. Un passage à un abonnement avec une taxe mensuelle plus élevée est possible à tout moment.

2. En complément pour l'achat d'un appareil avec remise

Si le client bénéficie d'une remise sur un appareil dans le contexte d'un contrat Mobile chez Swisscom, un changement d'abonnement ne peut se faire gratuitement qu'au bout de 6 mois. Si le client souhaite passer à un abonnement avec une taxe mensuelle plus basse dans les 6 mois, un montant unique de CHF 200 lui est facturé. Un passage à un abonnement avec une taxe mensuelle plus élevée est possible à tout moment.

II. Dispositions pour les abonnements en cours

Tous les abonnements mobiles de Swisscom qui ne sont pas mentionnés au chiffre I (exkl. Wingo-, M Budget Mobile-, Simply Mobile- und Coop Mobile-abonnements) sont considérés comme des abonnements en cours.

Si le client a conclu un contrat Mobile pour un abonnement en cours lors de l'achat d'un appareil (téléphone portable, tablette ou connected devices) chez Swisscom, il a généralement reçu l'appareil à un prix réduit. Le prix d'achat a été calculé sur la base de l'abonnement choisi.

À partir des abonnements en cours, seuls les changements d'abonnement vers un abonnement actuel selon le chiffre I sont possibles. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Si le client souhaite passer de son abonnement en cours à un abonnement actuel avec une taxe mensuelle plus basse dans les 12 mois qui suivent la conclusion du contrat ou respectivement la prolongation du contrat, Swisscom facturera un montant unique de CHF 200 dans le cas des contrats Mobile et de CHF 100 dans le cas des contrats de données. Au bout de 12 mois, le passage à un abonnement actuel n'entraîne pas de frais. Le passage à un abonnement avec des taxes mensuelles plus élevées est gratuit.
- Un changement d'abonnement d'inOne (PME/XTRA) mobile light ou XS à un abonnement actuel est possible à tout moment sans frais.
- En cas d'une prolongation du contrat ou d'un nouveau raccordement sans appareil (au prix réduit de l'abonnement), un passage à un abonnement actuel est possible à tout moment sans frais.